

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION

## Résumé de l'appel de proposition — EACEA/07/08

## Projets citoyens

## Programme «L'Europe pour les citoyens»

## Action 1, mesure 2.1

(2008/C 104/09)

## 1. Objectifs et description

Le présent appel de propositions, qui concerne l'action 1, mesure 2.1 — Projets citoyens dans le cadre du programme «L'Europe pour les citoyens» <sup>(1)</sup>, est destiné à contribuer à relever l'un des principaux défis actuels auxquels l'Union européenne (UE) est confrontée, à savoir comment combler le fossé entre les citoyens et l'Union européenne. Il entend explorer des méthodologies originales et innovantes susceptibles d'inciter la participation des citoyens et de susciter le dialogue entre les citoyens européens et les institutions de l'Union européenne.

Les **objectifs spécifiques** du présent appel de propositions sont de soutenir les forums de citoyens qui permettent:

- a) de recueillir l'opinion des citoyens sur certains des grands défis européens à relever à l'avenir (voir les thèmes);
- b) de renforcer une méthode permettant de favoriser l'interaction active et le débat entre les citoyens sur certains aspects des politiques communautaires qui affectent leur vie quotidienne;
- c) de mettre en place des mécanismes incitant les citoyens européens à développer leurs compétences civiques, à formuler des avis et des opinions sur le processus d'intégration européenne sous la forme de recommandations adressées aux décideurs politiques au niveau européen;
- d) d'encourager le dialogue entre les citoyens européens et les institutions de l'Union européenne, en responsabilisant les citoyens à l'égard des politiques communautaires et de leur impact et en assurant un suivi adéquat, de la part des institutions européennes, des avis exprimés par les citoyens.

Les candidats participant à ce programme sont invités à aborder dans leur projet **au moins un des thèmes prioritaires** suivants:

- le dialogue interculturel,
- les nouveaux développements institutionnels: un nouvel élan en faveur de la citoyenneté européenne active,
- la participation des femmes dans la vie politique,
- le sport en faveur de la citoyenneté active et de l'insertion sociale,
- l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009.

<sup>(1)</sup> Référence: décision n° 1904/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant, pour la période 2007-2013, le programme «L'Europe pour les citoyens» visant à promouvoir la citoyenneté européenne active (JO L 378 du 27.12.2006, p. 32).

## 2. Candidats admissibles

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes:

- il doit être un organisme public ou une organisation à but non lucratif doté d'un **statut juridique** et de la **personnalité morale**. Par conséquent, les personnes physiques — c'est-à-dire les individus, ne sont pas admissibles,
- il doit être établi dans un pays admissible.

Le projet doit impliquer des **organisations partenaires** provenant d'au **moins quatre pays admissibles différents et distincts de celui du demandeur**, et remplissant les critères d'admissibilité définis précédemment.

Les candidats doivent être établis dans l'un des pays suivants:

- a) **les 27 États membres de l'Union européenne**: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie et Suède;
- b) la **Croatie**;
- c) les informations concernant les accords fixant la participation des autres pays sont disponibles sur notre page web: [http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index\\_fr.htm](http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_fr.htm)

## 3. Budget et durée du projet

Le budget total affecté au cofinancement de projets dans le cadre du présent appel de propositions s'élève à 920 000 EUR. La subvention accordée ne peut dépasser 60 % du total des coûts admissibles du projet tel que spécifié dans l'estimation budgétaire détaillée. Chaque subvention sera comprise entre 75 000 et 150 000 EUR.

Les activités doivent débuter entre le 1<sup>er</sup> décembre 2008 et le 28 février 2009. Les activités doivent s'achever avant le 31 décembre 2009. La durée maximale d'un projet est de 10 mois.

## 4. Date limite de soumission

Les candidatures doivent être envoyées à l'Agence au plus tard le **1<sup>er</sup> juillet 2008**.

## 5. Informations complémentaires

L'intégralité du texte de l'appel de propositions, le formulaire de candidature et tous les documents connexes sont disponibles sur le site internet de l'Agence (EACEA):

[http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index\\_fr.htm](http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_fr.htm)

Les candidatures doivent satisfaire les exigences énoncées dans le texte complet de l'appel de propositions et être soumises à l'aide des formulaires fournis.

---